



COMMUNIQUE DE PRESSE

Energies renouvelables sur le territoire des Portes du Haut-Doubs Concertation du public du 29 avril au 2 juin 2024

La Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) prévoit la définition de zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables (ZAER). Les communes sont au cœur de ce dispositif de planification territoriale et doivent chacune définir pour leur territoire une carte par type d'énergie en tenant compte des potentiels locaux : hydroélectricité, méthanisation, géothermie, solaire thermique, solaire photovoltaïque en toiture, en ombrière et au sol, bois énergie, éolien.

Les propositions des 47 communes de la Communauté de communes seront soumises à l'avis du public du 29/04/2024 au 2/06/2024 par voie électronique et par consultation du dossier papier au siège de la Communauté de communes et dans chaque mairie. Elles seront également présentées dans le cadre de 2 réunions publiques :

- mardi 14 mai 2024 à 20h à Vercel (salle de convivialité du complexe sportif – 18 rue du stade)
- mercredi 15 mai 2024 à 20h à Orchamps-Vennes (salle de convivialité du Gymnase Philippe chameau – RD41)

Le public est invité à donner son avis :

- via le formulaire en ligne sur www.portes-haut-doubs.com
- par courrier : CC des Portes du Haut-Doubs – CONCERTATION ZAER
7 rue Denis Papin – 25800 VALDAHON
- sur le registre papier dédié déposé au siège de la Communauté de communes et dans chacune des mairies du territoire des Portes du Haut-Doubs.

Toutes les infos sont sur www.portes-haut-doubs.com

Contacts :

Claire PERNIN
Chargée de communication
Ligne directe 06 80 58 19 56
c.pernin@portes-haut-doubs.fr

Communauté de communes des Portes du
Haut-Doubs
7 rue Denis Papin – 25800 VALDAHON
Standard 03 81 65 15 15
contact@portes-haut-doubs.fr